

# MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST

## AVIS PUBLIC DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE #2019-02-0005

**AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** par le soussigné, Me Jean-François Grandmont, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal de Bolton-Ouest le 1<sup>er</sup> avril 2019 à 19h30 au 9, chemin Town Hall à Bolton-Ouest.

**Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante : #2019-02-0005.**

### **Nature et effets de la demande #2019-02-0005 :**

Permettre la réduction du frontage du lot projeté à 18,45 mètres pour une future division de lot se situant sur le chemin Crow Hill, tel que montré au plan produit par Claude Migue, arpenteur-géomètre en date du 13 février 2019. La norme actuelle pour les dispositions relatives au lotissement est de 90 mètres, tel que stipulé dans l'article 4.1.3 du Règlement de lotissement #265-2008.

**Identification du site concerné :** L'emplacement visé par la présente demande est situé au 3, chemin Crow Hill, à Bolton-Ouest, sur les lots numéro 5 193 062 et 5 193 514 du cadastre du Québec (matricule : 9009-34-4520 et 9009-43-2528).

Toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande.

Donné à Bolton-Ouest, ce 15 mars 2019.

---

Me Jean-François Grandmont, OMA  
Directeur général et secrétaire-trésorier